



## 6ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 28 janvier 2025 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 4<sup>ème</sup> séance du Conseil général du 18 novembre 2024
3. 25.001 – Rapport du Conseil communal relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
4. 24.063 – Rapport d'information du Conseil communal relatif au programme de législature 2024-2028
5. 25.002 – Motion populaire "Passerelle dangereuse interdite aux Cornes-Morel 11, en ville. Comment construire le futur ?", déposée le 17 décembre 2024 et munie de 103 signatures valables
6. 25.004 – Interpellation du groupe PLR "Absence totale d'anticipation de la vétusté du la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ?", déposée le 16 décembre 2024

*Béatrice Thiémarclémentz  
présidente du Conseil général*

**25.002 – Motion populaire, "Passerelle dangereuse interdite aux Cornes-Morel 11, en Ville. Comment construire le futur ?"**

La passerelle permettant aux piétons de franchir la ligne des Chemins de fer jurassiens du nord au sud des quartiers d'Esplanade, Fritz-Courvoisier, Marais et Etang vers La Croix-Fédérale a été interdite par un information tardive et sommaire aux usager. Prestesations. Et quelle consultation pour les aménagements futurs ? Une lettre a été adressée à tous les Conseillers généraux ainsi qu'au Conseil communal par son président et vice-président.

Christiane Givord

---

**25.004 – Interpellation du groupe PLR " Absence totale d'anticipation du la vétusté de la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ?", déposé le 16 décembre 2024**

Un beau matin de mi-novembre dernier, les services communaux se réveillent et réalisent que la passerelle reliant Esplanade au quartier des Tours de l'Est est dans un état de dégradation qui n'en permet plus l'usage. Dans la foulée, ils informent dans la presse de la fermeture de l'ouvrage dès le mois de décembre.

L'ouvrage est aérien et il n'est pas revêtu, sa structure est brute et nue. Par définition, c'est une passerelle, il est accessible. L'état de chaque boulon, chaque écrou, chaque barre peut être constaté en tout temps, depuis la construction, en 1995, jusqu'à maintenant.

Il y a dans l'administration communale, des services dont c'est le travail de surveiller ce genre de phénomène, et de planifier les réflexions et les travaux qui en découlent. Le caractère provisoire de l'ouvrage lors de sa construction est un élément de plus qui rend cette absence totale d'anticipation inexcusable.

Ceci d'autant plus que l'ouvrage enjambe une voie de chemin de fer et qu'un nouveau projet prendra des années à être validé car nécessitant des autorisations des services fédéraux. Le communiqué de la Ville entrevoit une construction en 2028 au plus tôt.

Cette passerelle sert à rattacher le quartier d'Esplanade à celui des Tours de l'Est. Il est vrai que des commerces de détails se trouvent nouvellement à proximité d'Esplanade, mais, par exemple, les élèves de l'école obligatoire sont attribués aux classes des Tours de l'Est pour les plus jeunes, et de Bellevue pour les autres. Avec la passerelle, un kilomètre à pied sépare les classes 1et 2 Harmos des Tours de l'Est de la structure d'accueil d'Esplanade, ce qui est déjà conséquent pour des enfants de cet âge. Sans la passerelle, le trajet s'allonge de 500 à 800 mètres suivant les raccourcis que l'on prend.

L'absence de passerelle, même pour quelques années, péjore la qualité de vie du quartier d'Esplanade et remet en question son rattachement au quartier de Tours de l'Est.

Le Conseil Communal est prié de répondre aux interrogations suivantes :

Quelles solutions sont envisagées pour atténuer les problèmes engendrés par la fermeture de la passerelle ? Gratuité des transports publics pour les élèves non ayants droits et leurs accompagnants, redistribution des élèves dans des classes plus proches, réouverture de classes pour les plus jeunes à Esplanade etc.

D'une manière plus générale, est-ce que la mesure du caractère inacceptable de cette absence d'anticipation a été prise par les services afin d'exclure ce genre de déconvenue à l'avenir ?

Le groupe PLR, qui tient à signifier son vif mécontentement, remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Christophe Ummel